



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.9 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Degré d'efficacité)

Numéro de demande : 2009-1072
Demande : Catégorie C, sous-catégorie 3.9 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Degré d'efficacité)
Produit : Herbicide PP-23235
N° d'homologation : 29262
Matières actives (m.a.) : Metsulfuron-méthyle (MEM), tribénuron-méthyle (MEX), thifensulfuron-méthyle (MMM)
N° de document de l'ARLA : : 1770927

Contexte

L'herbicide PP 23235 est un mélange triple contenant 23,1 % de tribénuron-méthyle, 23,1 % de thifensulfuron-méthyle et 4,6 % de metsulfuron-méthyle. Il est recommandé pour la suppression ou la répression spécifiques de postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps (à l'inclusion du blé dur) et de l'orge de printemps non contre-ensemencées de légumineuses, ainsi que dans certaines cultures de graminées destinées au fourrage ou à la production de semences. L'herbicide PP-23235 doit être appliqué à la dose de 16,5 g m.a./ha, avec un adjuvant recommandé à une dose de 0,2 % v/v, comme l'Agral 90, l'AgSurf ou le Citowett Plus. L'étiquette de cet herbicide mentionne en outre son mélange en cuve au 2,4-D Ester ou au Puma¹²⁰ Super pour élargir la lutte contre les mauvaises herbes. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

E.I. DuPont Canada a demandé que soit modifiée l'homologation de l'herbicide PP-23235 de manière à déplacer l'allégation relative au chardon des champs (suppression des parties aériennes) de la colonne des « mauvaises herbes réprimées » à la colonne des « mauvaises herbes supprimées » dans le premier tableau de la section traitant du mode d'emploi.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation n'est requise puisque les propriétés chimiques du produit n'ont pas été modifiées.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation n'est requise puisque aucune modification n'a été apportée à la formulation ou au profil d'emploi du produit.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise puisque les composants du mélange en cuve sont déjà homologués pour utilisation sur le blé de printemps et le blé dur.

Évaluation de la valeur

Le demandeur a fourni les résultats de 6 essais sur l'efficacité qui ont été réalisés en Alberta (2 essais), au Manitoba (1 essai) et en Saskatchewan (3 essais) sur quatre ans (2005 à 2008). L'efficacité contre le chardon des champs (exprimée en pourcentage) a été évaluée par observation directe en 2 ou 3 occasions pendant la saison de végétation.

Les renseignements présentés ne justifient pas, sur le plan de l'efficacité, le déplacement de l'allégation relative au chardon des champs (suppression des parties aériennes) de la colonne des « mauvaises herbes réprimées » à la colonne des « mauvaises herbes supprimées » dans le premier tableau de la section traitant du mode d'emploi.

Conclusion

Les renseignements présentés ne justifient pas, sur le plan de l'efficacité, le déplacement de l'allégation relative au chardon des champs (suppression des parties aériennes) de la colonne des « mauvaises herbes réprimées » à la colonne des « mauvaises herbes supprimées » dans le premier tableau de la section traitant du mode d'emploi.

Références

Aucune

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.